

Conseil Municipal du jeudi 27 novembre 2008 à 20 h

M. le Maire souhaite la bienvenue au conseil à **Mme Françoise PINEAU**. Elle remplace **Bernard PETIT**, qui a démissionné à la suite de son départ d'Aubusson.

Secrétaire de séance : **Pascal Fannechère**

Compte rendu de la réunion du 2 octobre 2008 : Monsieur Sébenne demande que soit ajouté « *lancé par le Dr SEBENNE* » a propos de la demande de classement d'Aubusson au Patrimoine Mondial de l'Unesco, évoqué lors de cette séance. Il regrette par ailleurs ne pas avoir été invité à la réunion de préparation du dossier à la sous-préfecture d'Aubusson.

1° - Approbation définitive du projet de ZPPAUP – Rapporteur J.L. AZAÏS

Lors de sa séance du 06 mai 2003, le Conseil a approuvé le projet de création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur la commune d'Aubusson.

L'élaboration de ce projet a été confiée à Madame Claire GUIORGADZE, architecte à Paris. Celle-ci est venue présenter son projet au conseil, qui l'a approuvé à l'unanimité, le 19 juin 2007. Un périmètre de protection, divisé en 4 secteurs a ainsi été défini, assorti d'un règlement et des prescriptions particulières. Après un premier passage devant la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS), ce projet a été soumis à enquête publique avec avis favorable du commissaire enquêteur, puis transmis au Préfet de Région. Les services déconcentrés de l'Etat ont formulé quelques remarques qui ont été prises en compte lors d'une réunion qui s'est tenue le 22 octobre dernier. Il a reçu l'avis favorable de la CRPS lors de son deuxième passage le 29 octobre dernier.

La procédure veut que le conseil se prononce définitivement sur le projet. L'acte de création de la ZPPAUP pourra ensuite être pris vraisemblablement avant la fin de cette année.

Pour mémoire, ce dossier d'un coût estimé de 33.000 € est subventionné à 50 % par la DRAC.

En réponse à **M. SEBENNE**, **M. AZAÏS** précise que la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) a apporté quelques corrections, à la marge, sur l'aspect paysager du secteur 4 (taille des arbres plantés), mais n'avait pas de représentant lors du second passage en CRPS.

M. SEBENNE demande communication du coût total du dossier.

M. le Maire indique qu'un solde est à venir et ensuite un bilan définitif sera tiré et communiqué au conseil.

M. SEBENNE s'enquiert des avantages de la ZPPAUP.

M. AZAÏS explique que la ZPPAUP se substitue à l'emprise du périmètre de protection des monuments historiques de 500 m, la responsabilité est transférée à la commune par l'intermédiaire de cette étude. Les secteurs se répartissent comme suit :

- 1 – centre ville
- 2 – bâti XIXe début XXe
- 3 – bâti 1950
- 4 – écarts

Toutefois, la Rebeyrette avec la Chapelle St-Jean devrait avoir l'aval de l'ABF. Ces secteurs ont donc été évacués du cercle des 500 m de protection. Au niveau des subventions rien n'est lié, mais des possibilités sont offertes pour les périmètres de rénovation immobilière. La mise en œuvre du PLU avec allègements fiscaux s'ils existent.

M. SEBENNE demande si des préconisations existent pour le site PHILIPS qu'il qualifie de « verrue », non répond le Maire.

Vote unanimité

2 – Garanties d'emprunts au profit de CREUSALIS – Rapporteur M. RAPINAT

L'Office Public de l'Habitat de la Creuse va lancer la construction de 10 pavillons au Mont. Ces travaux sont financés, outre les subventions de l'Etat, de la commune et des fonds propres de l'office, par deux prêts locatifs, à usage social, l'un destiné à la réalisation des travaux de construction, l'autre destiné à financer la charge foncière et par un prêt foncier équilibre accordé pour cette opération. Ces prêts, d'un montant respectif de 697 190 €, 149 656 € et 123 920 € sont garantis à 50 % par le Département. L'Office sollicite donc la garantie communale à hauteur de 34 859 €, 74 828 € et 61 960 €.

Il vous est demandé de vous prononcer sur l'octroi de ces garanties.

Vote unanimité.

3 – Désignation des membres du Conseil aux conseils de quartier – Rapporteur M. LE MAIRE

La Municipalité souhaite organiser, comme précédemment, des réunions dans les quartiers au cours desquelles les habitants sont invités à interroger la Municipalité et s'exprimer sur des problèmes concernant tout particulièrement.

La ville était jusqu'alors divisée en 5 quartiers : quartier nord, quartier sud, quartier est, quartier ouest, quartier centre ville dont vous trouverez le détail ci-joint.

Il vous est proposé de conserver le même schéma et donc de procéder à la désignation, au sein du conseil, de 4 membres par quartier, 3 pour la majorité, 1 pour l'opposition).

Quartier nord : MM. PALLIER – DIAS – MMES PINEAU – LEGROS

Quartier sud : MMES PISANI – BORDERIE – BOURLION – M. LE BIHAN

Quartier est : MM. VADIC – FANNECHERE – GUILLON – Mme PETIT

Quartier ouest : M. VACHON – MMES SALLANDROUZE – BILLEGA – CANOVA

Quartier centre ville : MMES DEFEMME – DECHEZLEPRETRE – LEONARD – M. SEBENNE

4 – Approbation du contrat enfance 2008-2011 – Rapporteur Mme PISANI

Le contrat enfance précédent ayant cessé de produire ses effets fin 2007, il vous est proposé d'autoriser le Maire à procéder à la signature d'un nouveau contrat couvrant la période 2008-2011. Il sera pour la première fois co-signé par la Mairie d'Aubusson, la Mairie de Felletin et la Communauté de Communes, conformément à la demande de la CAF et de la MSA, nos partenaires financiers, chaque conseil approuvant l'état des lieux et la définition des besoins communs et le schéma de développement, propre à chaque collectivité.

M. le Maire indique que le Rouldoudou est maintenant géré par la Communauté de Communes Aubusson-Felletin, et la commune de FELLETIN qui n'avait pas de contrat a été intégrée, après plusieurs réunions.

Mme PETIT demande des précisions sur l'accueil des jeunes.

Mme PISANI explique que l'association Clé de Contact s'occupe de l'animation pour les jeunes avec par exemple des sorties à Super-Besse l'hiver, St Palais l'été. Des activités sont également organisés le mercredi et le samedi.

M. RAPINAT précise qu'il s'agit d'un renouvellement, avec des actions nouvelles et l'ouverture de 10 places supplémentaires multi-accueil.

M. le Maire se félicite du partenariat avec la CAF et la MSA qui a permis le remplacement d'un car (24 places au lieu de 9), le chauffeur sera mis à disposition par la commune. Sans ces organismes, le Pôle Enfance n'existerait pas, il rappelle le financement de l'investissement de 1 1778 000 € à la charge de :

- commune 58,9 %
- Feder 17,4 %
- CAF 12 %
- Conseil Régional 7,8 %
- Etat 2,65 %
- Conseil général 1,25 %

Une discussion s'ensuit entre le maire et M. SEBENNE a propos de la visite en Creuse de Mme MORANO, secrétaire d'état à la famille, qui ne viendra pas visiter le Pôle Enfance d'Aubusson pour cause d'intervention du député.

Vote unanimité

5 – Délibérations d'ordre fiscal – Rapporteur D. RAPINAT

La Trésorerie Générale de la Creuse nous a fait savoir que certaines exonérations fiscales s'appliquant sur le territoire de la commune nécessitent, du fait des modifications induites par le projet de loi de finances pour 2009, le vote de nouvelles délibérations avant le 31 décembre 2008 pour continuer à être effectives à compter du 1^{er} janvier 2009.

Il en est ainsi de l'exonération de la taxe professionnelle sur les entreprises de spectacles et des établissements de spectacles cinématographiques. Le conseil municipal avait, par délibération du 10 février 2002, exonéré le cinéma de taxe professionnelle à 100 %, parce que classé « art et essai » et réalisant moins de 5000 entrées en moyenne hebdomadaire. Le seuil a été relevé à 7500 entrées.

Par délibération du 14 septembre 2004, il avait par ailleurs exonéré de TP et de taxe foncière les jeunes entreprises innovantes. La loi de finances a modifié la définition des « entreprises innovantes » et ajouté la notion de « jeunes entreprises universitaires ».

Il vous est donc demandé de reconduire ces exonérations compte tenu de ces nouveaux critères.

Vote unanimité.

6 – Projet de baptême de la caserne de gendarmerie – Rapporteur M. LE MAIRE

Le capitaine LAGASSE, commandant en second de la Compagnie de Gendarmerie d'Aubusson, a sollicité le Maire pour le projet de donner à la caserne de gendarmerie d'Aubusson, le nom d'Henri RIDOUX, gendarme fusillé par les allemands en 1944. La gendarmerie détient en stockage une plaque commémorative concernant ce gendarme, elle était apposée jadis à la caserne de la rue St Jean.

Vote unanimité.

7 – Demandes de subventions au titre de la DGE – Rapporteur D. RAPINAT

Comme chaque année, la Préfecture nous demande de présenter les dossiers pour lesquels nous souhaiterions obtenir un financement DGE.

Les dossiers établis par Christophe NABLANC, directeur des services techniques, comprenant une note explicative et un montant estimatif des travaux sont annexés à la note.

Il s'agit, pour l'année à venir :

- de la réfection des toitures à l'école Jean Macé,
 - montant estimatif des travaux 197 910.51 € HT
 - DGE sollicitée 118 746.30 €
- de l'extension du dojo,
 - montant estimatif des travaux 439 807.33 € HT
 - DGE sollicitée 160 000 €

- et du réaménagement de la maison Fougerol,
 - montant estimatif des travaux 190 812.44 € HT
 - DGE sollicitée 76 324..98 €

Nous représenterons également le dossier relatif aux travaux de chauffage de cet immeuble, déjà présenté l'année dernière mais non retenu.

Vote unanimité.

8 – Approbation d'un avenant à un marché – Rapporteur J.L. AZAÏS

Lors de sa réunion du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé la dévolution d'un marché à bons de commandes à l'entreprise EUROVIA pour les travaux de voirie et de réseaux divers. Ce marché, passé pour une année, reconductible 3 fois, prévoit un montant de commande annuel minimum de 50.000 € et de 500.000 € maximum. Ce type de marchés permet de faire intervenir plus rapidement l'entreprise adjudicataire : Délai d'intervention de 14 jours pour les travaux relatifs à des réfections de chaussée ou de trottoirs, 21 jours pour une intervention plus lourde. Tout au long de cette première année de fonctionnement, il est apparu que certains prix unitaires manquaient au marché et qu'il convenait de les ajouter par avenant.

Ces prix ont été soumis à l'examen de la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 13 novembre qui les a approuvés à l'unanimité.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant, avec leur intégration dans le bordereau de prix.

Vote unanimité.

9 – Remplacement d'un membre à divers organismes – Rapporteur M. LE MAIRE

Suite à la démission de Bernard PETI, il convient de procéder à son remplacement en qualité de :

- **membre du conseil communautaire**
 - titulaire N. DECHEZLEPRETRE
 - suppléante F. PINEAU
- **membre de la commission culture**
 - titulaire F. PINEAU
- **membre du syndicat mixte de la tapisserie**
 - titulaire N. DECHEZLEPRETRE
 - Suppléant J.L. AZAÏS
- **membre suppléant à la commission d'attribution des logements HLM**
 - TITULAIRE M. GUILLON
 - P. FANNECHERE

10 – Revalorisation d'un contrat de travail – Rapporteur D. RAPINAT

Le 16 mai 2007, la commune a recruté un lissier, mis à disposition, pour la majeure partie de son temps, de l'Office du Tourisme. Ce lissier assure les tissages en démonstration devant le public. Son travail donne entière satisfaction.

Recruté à l'origine à l'indice 333, il vous est proposé d'approuver la revalorisation indiciaire de cet agent et de fixer sa rémunération à l'indice brut 374 à compter du 1^{er} décembre 2008.

Vote unanimité.

11 – Adoption de vœux

METEO France

M SEBENNE remarque que les vœux sont toujours pieux et relèvent souvent du racolage. Il votera pour tout en pensant que cela ne sert à rien. Il estime qu'il faut s'adapter aux technologies nouvelles qui permettent d'apporter un service plus performant pour les usagers, sans faire une fixation sur l'emploi public. C'est le cas pour le téléphone, la médecine et la météo.

M. AZAÏS est du même avis, l'informatique permet des progrès dans les domaines cités, mais il met en garde contre le fait qu'à Paris, Aubusson sera oublié.

Le Conseil Municipal d'Aubusson :

- CONSIDERANT le rôle joué par la station départementale de Météo-France de Guéret en terme d'alerte et de protection des biens et des personnes, en référence à la tempête de 1999 et les intempéries de janvier 2007 ;
- CONSIDERANT que ce service de proximité est apprécié notamment par les agriculteurs, les entreprises de travaux publics, les offices de tourisme mais plus largement par l'ensemble de la population ;
- CONSIDERANT le projet de suppression de quatre emplois au centre Météo France de Guéret Grancher à compter de 2009 comme un nouveau désengagement de l'Etat, s'inscrivant dans le cadre d'une restructuration entraînant la disparition d'environ 1000 postes sur le territoire national ;
- CONSIDERANT que cette décision aura des répercussions sur l'organisation de la viabilité hivernale en terme de prévisions, de fiabilité des données.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DENONCE cet abandon du service public ;
- DEMANDE au Premier Ministre de prendre les mesures nécessaires pour conserver l'antenne départementale de Météo-France de Guéret, service adapté à la sécurité et aux besoins de l'ensemble des habitants de la Creuse et donc ceux d'Aubusson.

RASED

M. le Maire explique qu'à AUBUSSON 3 enseignants et 1 psychologue scolaire sont concernés. C'est très grave. Les heures de soutien scolaire à l'issue d'une journée de classe n'apporteront pas la même qualité d'encadrement aux élèves en difficulté. Ce dispositif nuisible, rajouté à d'autres, fera perdre de la qualité à l'enseignement dans les secteurs ruraux et les zones sensibles. L'association des maires de France a manifesté sa réprobation, toutes tendances politiques.

M. SEBENNE estime que le maire politise le débat et lui reproche ses attaques constantes du Gouvernement. Il demande un temps d'adaptation après le vote de la loi. Cette question rejoint le débat sur la permanence des services et le périmètre d'action.

Mme PISANI s'étonne qu'un médecin ne défende pas les RASED.

Pour **M. SEBENNE**, un enseignement de meilleure qualité résoudra le problème et justifie la suppression des RASED. Le projet politique est global.

Pour **M. AZAÏS**, le fondement de cette mesure c'est la suppression de 3 fois 3000 postes en 3 ans. Ce n'est pas en prenant les élèves quelques heures en plus par semaine que l'on se substituera à l'apport des RASED aux élèves en difficulté. Le Gouvernement réalise des économies sur un investissement majeur : l'instruction, ce qui à l'avenir entraînerait des problèmes.

CONSIDERANT QUE :

- les dispositifs d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) sont menacés. A Aubusson, il concerne trois postes d'enseignants et un poste de psychologue scolaire
- les 3.000 suppressions annoncées de postes spécialisés E et G priveraient 150.000 élèves d'une aide spécialisée et de nombreuses écoles de toute intervention de maîtres spécialisés. Cette mesure risque de conduire à terme à la suppression des RASED
- la confusion entretenue par le gouvernement entre la mise en place des deux heures d' « aide personnalisée » et le travail effectué dans le cadre des RASED montre la volonté du ministère d'en finir à terme avec l'existence des réseaux d'aide spécialisée.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (5 abstentions) :

- EXIGE l'abandon de la suppression des 3.000 postes E et G
- Solidaire des personnels concernés, demande l'ouverture immédiate de discussion sur le devenir et le développement des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves Difficulté.

QUESTIONS DIVERSES

M. VACHON signale au conseil que l'OMS, présidé par M. GIRAUD, va organiser une soirée de remise des trophées des sports le 17 janvier prochain à 20 H 30 au hall polyvalent. Des sportifs seront honorés et des récompenses leur seront remises. A chaque table, il y aura un membre du conseil municipal et son conjoint.

M. le Maire se déclare heureux de pouvoir mettre à l'honneur le monde associatif. Il indique par ailleurs que le mardi 2 décembre 2008 à 17 H 30, Aubusson sera la première commune du Limousin à signer un contrat de fourniture d'électricité verte avec EDF.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 30.